Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_15-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026 DU GLCT TS

N°A-2026-15

REPUBLIQUE FRANCAISE

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier 74100 ETREMBIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

Séance du : **26 juin 2026**

Convocation du : **17 juin 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Président de séance : **Monsieur Nicolas Tereins**

Secrétaire de séance : **Madame Badia Chalel**

Membres présents : Patrick Antoine, Ingrid Carini, Badia Chalel, Roxane Dupommier, David Haeberli, Bertrand Konate, Françoise Magdelaine, Jean-Marie Martin, Sandra Salvatge, Nicolas Tereins,

Membre représentée : Béatrice Manzoni par Léna Rieder-Menge suppléante

Membres excusés : Marion Barges-Delattre, Gabriel Doublet,

La présente délibération a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (GLCT TS).

L'affectation du résultat est déterminée de la manière suivante :
Résultat global de la section d'exploitation : 1 945 045.67 € (a)
Résultat global de la section d'investissement : - 1 457 287.67 € (b)

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 151 466.97 € (c)
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 124 055.53 € (d)

Besoin de financement de la section d'investissement :
- 1 457 287.67 (b) – 151 466.97 (c) + 124 055.53 (d) = - 1 484 699.11 €

Le solde de la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes, présentant un déficit de – 1 484 699.11 €, une partie du résultat d'exploitation sera affectée en recettes de la section d'investissement à hauteur de 1 484 699.11 € au compte 1068.

Le solde de la section d'exploitation, soit 460 346.56 € (1 945 045.67 -1 484 699.11), est repris en recettes de la section d'exploitation au compte 002.
Le résultat global de la section d'investissement (- 1 457 287.67 €) sera comptabilisé au compte 001 en dépenses d'investissement.

Un tableau synthétique du résultat 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_15-DE

L'Assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter 1 484 699.11 € en recettes d'investissement au compte 1068 et de reprendre le déficit d'investissement de 1 457 287.67 € en dépenses d'investissement au compte 001.

Le Président,
Nicolas Tereins

30 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_15-DE

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE
GLCT TELEPHERIQUE DU SALEVE

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2025	1 606 489,63	1 535 440,23	3 141 929,86
Dépenses 2025	1 274 831,51	2 123 515,46	3 398 346,97
RESULTAT 2025	**331 658,12**	**- 588 075,23**	**- 256 417,11**
Résultat antérieur	1 613 387,55	- 869 212,44	744 175,11
RESULTAT FINAL	**1 945 045,67**	**- 1 457 287,67**	**487 758,00**
Restes à réaliser en dépenses		151 466,97	151 466,97
Restes à recouvrer en recettes		124 055,53	124 055,53
		- 1 484 699,11	**460 346,56**